

AVENANT N°1

**Au contrat de concession du service public de
l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs sans
hébergement et de la restauration scolaire**

Du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028

Entre :

La commune de Sainte-Geneviève, représentée par Monsieur VEREECKE, agissant au nom et pour le compte de ladite Collectivité par délibération du Conseil Municipal en date du, et désigné dans ce qui suit, par « la Collectivité »,

D'une part,

Et

L'Association ILEP, dont le siège social est à Beauvais (60000) 39, rue du Pré Martinet, représentée par son Président, Monsieur PETITCOULAUD, agissant au nom et pour le compte de cette association, et désignée dans ce qui suit par « le Déléataire »,

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

Le contrat confie au délégataire les missions de service public afférentes à l'exploitation de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, de l'accueil des mercredis et de l'accueil extrascolaire de la commune de Pontarmé par contrat de concession signée le 16 juillet 2024.

Par application des articles L 1411.1 et suivants aux délégations de service public, une convention d'affermage peut être modifiée dans des cas limitativement énumérés et notamment lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux, sous la forme de clauses de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque.

Un nouveau budget prévisionnel pour l'année civile 2025 a été présenté à la collectivité afin de tenir compte :

- des effectifs réels de l'année 2024 et de leur influence sur les effectifs d'encadrement,
- de la revalorisation des primes de coupure et des primes de temps partiel au 1^{er} janvier 2025 en application de l'avenant n°201 de la branche ECLAT – IDCC 1518 (convention de l'animation),
- de la revalorisation des salaires au 1^{er} janvier 2025 en application de l'avenant n°205 de la branche ECLAT – IDCC 1518 (convention de l'animation),
- de l'intégration du financement du temps de restauration dans les montants versés en prestation de service par la CAF.
- du plafonnement du nombre d'heures financées au nombre d'heures 2022 de l'aide complémentaire de la CAF et la baisse de l'aide complémentaire de 0.28 € à 0.25 € par heure.
- de l'intégration du bonus territoire dans les prestations versées à l'ILEP par la CAF (prestation versée antérieurement à la collectivité)
- de la volonté de la collectivité de garder comme prestataire restauration la société CONVIVIO avec un repas comprenant 4 composantes (dont 1 élément bio et 1 local)

Le présent avenant a donc pour objet la prise en compte contractuelle de ces modifications et de leurs incidences sur l'économie du service.

En conséquence, les parties ont convenu de ce qui suit :(...)

Transferts financiers entre la Collectivité et le délégataire

Modalités de calcul

La subvention de la commune est établie en fonction du budget prévisionnel révisé du délégataire, agréé préalablement à l'engagement des parties.

Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
le montant du budget prévisionnel est fixé à **917 837.53 €**
et la participation communale à **415 817.66 €** (soit **34 651.47 €** par mois)

Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026,
le montant du budget prévisionnel est fixé à **933 303.09 €**
et la participation communale à **431 283.22 €** (soit **35 940.27 €** par mois)

Pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027,
le montant du budget prévisionnel est fixé à **949 029.25 €**
et la participation communale à **447 009.38 €** (soit **37 250.78 €** par mois)

Pour la période du 1^{er} janvier 2028 au 31 août 2028,
le montant du budget prévisionnel est fixé à **647 854.66 €**
et la participation communale à **310 048.86 €** (soit **38 756.11 €** par mois)

Il est précisé que les charges supplétives de la collectivité (salaires du personnel communal mis à disposition, charges courantes pour les locaux mis à disposition...) ne sont pas à intégrer dans l'élaboration du budget prévisionnel mais qu'elles lui seront remises en début d'année suivante afin que le concessionnaire puisse effectuer les démarches nécessaires au compte de résultat auprès de la CAF.

Annexes jointes au présent avenant :

Annexe 1 : Cadre du budget prévisionnel sur la durée restante de la convention.

Annexe 3 : Effectifs de référence

Annexe 4 : Tarifs en vigueur.

Annexe 7 : Personnel employé par le délégataire



Fait à Sainte-Geneviève, en quatre exemplaires

Le

Le Maire

Le Délégué

M. Vereecke

COMPTE D'EXPLOITATION PLURIANNUEL SUR 3 ANS

Indice V1	7,15 €	7,24 €	7,33 €	7,42 €
Indice V2	6,73 €	6,81 €	6,90 €	6,99 €
Indice C	113,86 €	116,93 €	120,09 €	123,33 €

CHARGES				
Désignations	2025	2026	2027	2028 [partiel]
Charges de personnel	600 826,40 €	610 950,32 €	621 244,84 €	421 141,88 €
	600 826,40 €	610 950,32 €	621 244,84 €	421 141,88 €
Alimentation	175 535,13 €	178 492,90 €	181 500,50 €	123 039,19 €
Repas	163 545,56 €	166 301,30 €	169 103,48 €	114 635,25 €
Goûters	11 989,57 €	12 191,59 €	12 397,02 €	8 403,94 €
Autres (à détailler)				
Charges pédagogiques	51 132,00 €	51 993,57 €	52 869,67 €	40 348,08 €
Fournitures pédagogiques	4 500,00 €	4 575,83 €	4 652,93 €	3 154,22 €
Transport lié aux activités	20 000,00 €	20 337,00 €	20 679,68 €	14 018,75 €
Achat de séjours	12 862,00 €	13 078,72 €	13 299,10 €	13 523,19 €
Billetterie - sorties	11 790,00 €	11 988,66 €	12 190,67 €	8 264,06 €
Intervenants spécifiques	980,00 €	996,51 €	1 013,30 €	686,92 €
Autres (fête de l'enfance - fête de fin d'année)	1 000,00 €	1 016,85 €	1 033,98 €	700,94 €
Autres charges pédagogiques (à préciser)	1 600,00 €	1 626,96 €	1 654,37 €	1 121,50 €
Déplacements, missions et réceptions	300,00 €	305,06 €	310,20 €	210,28 €
Frais de formation	500,00 €	508,43 €	516,99 €	350,47 €
Cotisation association	800,00 €	813,48 €	827,19 €	560,75 €
Charges administratives	80 374,00 €	81 728,30 €	83 105,42 €	56 337,17 €
Fournitures et frais administratifs	1 200,00 €	1 220,22 €	1 240,78 €	841,13 €
Frais d'impression, de photocopies	4 000,00 €	4 067,40 €	4 135,94 €	2 803,75 €
Frais de gestion	71 124,00 €	72 322,44 €	73 541,07 €	49 853,49 €
Location de logiciel - portail familles...	3 800,00 €	3 864,03 €	3 929,14 €	2 663,56 €
Frais postaux et télécommunication	250,00 €	254,21 €	258,50 €	175,23 €
Autres charges administratives (à préciser)	- €	- €	- €	- €
Autres (Produits d'entretien)	800,00 €	813,48 €	827,19 €	560,75 €
	800,00 €	813,48 €	827,19 €	560,75 €
Divers (à préciser)	7 570,00 €	7 697,55 €	7 827,26 €	5 306,10 €
Frais Bancaires	2 800,00 €	2 847,18 €	2 895,15 €	1 962,63 €
Assurances	2 900,00 €	2 948,87 €	2 998,55 €	2 032,72 €
Entretien, réparation, renouvellement	670,00 €	681,29 €	692,77 €	469,63 €
Location de véhicules + carburant	900,00 €	915,17 €	930,59 €	630,84 €
Autres fournitures (pharmacie, produits, etc)	300,00 €	305,06 €	310,20 €	210,28 €
Autres (à détailler - Compte "Crise sanitaire" notamment)				
TOTAL	917 837,53 €	933 303,09 €	949 029,25 €	647 854,66 €

PRODUITS				
Désignations	2025	2026	2027	2028 [partiel]
Participations des usagers	315 631,33 €	315 631,33 €	315 631,33 €	211 946,77 €
Familles	311 053,68 €	311 053,68 €	311 053,68 €	207 369,12 €
Séjour	4 577,65 €	4 577,65 €	4 577,65 €	4 577,65 €
			- €	- €
Subventions	181 588,54 €	181 588,54 €	181 588,54 €	121 059,03 €
CAF (PS)	105 764,16 €	105 764,16 €	105 764,16 €	70 509,44 €
CAF (AC)	26 607,74 €	26 607,74 €	26 607,74 €	17 738,49 €
Bonus territoire (offre existante)	49 216,64 €	49 216,64 €	49 216,64 €	32 811,09 €
Autres subventions sollicitées (à détailler)	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Communauté de Communes (transport extrascolaire)	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Participation Commune de Fleurines	415 817,66 €	431 283,22 €	447 009,38 €	310 048,86 €
Autres produits (à détailler)				
TOTAL	917 837,53 €	933 303,09 €	949 029,25 €	647 854,66 €

EFFECTIFS pris en compte dans le budget prévisionnel 2025

		-6 ans	+6 ans
	Horaires		
Périscolaire matin (1h)	8h00-9h00	20	30
Périscolaire matin (2h)	7h00-9h00	18	24
Midi Repas / Temps d'animation	11h55-13h55	130	180
Périscolaire soir (1h)	17h00-18h00	22	24
Périscolaire soir (2h)	17h00-19h00	10	12
Péri-centre matin (1h)	8h00-9h00	13	22
Péri-centre matin (2h)	7h00-9h00	14	21
Mercredi Matin	7h00-12h00	1	2
Mercredi Après-midi	14h00-19h00	2	3
Mercredi Journée	7h00-19h00	35	43
Péri-centre soir (1h)	17h00-18h00	11	10
Péri-centre soir (2h)	17h00-19h00	10	12
Péri-centre matin (1h)	8h00-9h00	12	13
Péri-centre matin (2h)	7h00-9h00	5	8
Vacances d'hiver Matin	7h00-12h00	1	1
Vacances d'hiver Après-midi	14h00-19h00	1	2
Vacances d'hiver Journée	7h00-19h00	30	35
Péri-centre soir (1h)	17h00-18h00	11	10
Péri-centre soir (2h)	17h00-19h00	6	5
Péri-centre matin (1h)	8h00-9h00	12	13
Péri-centre matin (2h)	7h00-9h00	5	8
Vacances de printemps Matin	7h00-12h00	1	0
Vacances de printemps Après-midi	14h00-19h00	0	1
Vacances de printemps Journée	7h00-19h00	31	32
Péri-centre soir (1h)	17h00-18h00	11	10
Péri-centre soir (2h)	17h00-19h00	6	5

Péri-centre matin (1h)	8h00-9h00	12	13
Péri-centre matin (2h)	7h00-9h00	5	8
Vacances de juillet Matin	7h00-12h00	1	1
Vacances de juillet Après-midi	14h00-19h00	1	2
Vacances de juillet Journée	7h00-19h00	33	37
Péri-centre soir (1h)	17h00-18h00	11	10
Péri-centre soir (2h)	17h00-19h00	6	5
Séjour Juillet		10	19
Péri-centre matin (1h)	8h00-9h00	12	13
Péri-centre matin (2h)	7h00-9h00	5	8
Vacances d'août Matin	7h00-12h00	2	1
Vacances d'août Après-midi	14h00-19h00	3	0
Vacances d'août Journée	7h00-19h00	25	25
Péri-centre soir (1h)	17h00-18h00	11	10
Péri-centre soir (2h)	17h00-19h00	6	5
Péri-centre matin (1h)	8h00-9h00	12	13
Péri-centre matin (2h)	7h00-9h00	5	8
Vacances d'automne Matin	7h00-12h00	2	2
Vacances d'automne Après-midi	14h00-19h00	2	2
Vacances d'automne Journée	7h00-19h00	37	34
Péri-centre soir (1h)	17h00-18h00	11	10
Péri-centre soir (2h)	17h00-19h00	6	5

TARIFS EN VIGUEUR

POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE

PARTICIPATION FAMILIALE JOURNALIERE (BAREME CAF N°1) POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE :

	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
BAREME 1	0.32%	0.30%	0.28%	0.26%
Plancher 550€ Ressources mensuelles	1.64€	1.54€	1.44€	1.33€
Plafond 3 200€ Ressources mensuelles	10.30€	9.60€	9.00€	8.40€

PARTICIPATION FAMILIALE POUR LA RESTAURATION :

Tarification sociale en semaine scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
(hors temps d'animation)

Coefficient familial	Tarif	Montant
0 à 1000€	Tarif 1	1,00 €
1001€ à 2000€	Tarif 2	3,93 €
2001€+	Tarif 3	3,98 €

Tarification mercredis et vacances : 3.93 € (hors temps d'animation)

Augmentation des tarifs 2 et 3, et mercredis vacances de 0,10 € au 1^{er} janvier 2024

MOYENNE DES PARTICIPATIONS FAMILIALE AU 30 NOVEMBRE 2023 SUR LES DIFFERENTS ACCUEILS :

Périscolaire	
Accueil du matin (2h00)	2,20 €
Accueil du matin (1h00)	1,07 €
Tarif moyen des repas	3,10 €
Temps d'animation (1h00)	1,04 €
Accueil du soir (1h00)	1,07 €
Accueil du soir (2h00)	2,13 €

Mercredis Périscolaire	
Accueil du matin (2h00)	2,11 €
Accueil du matin (1h00)	1,07 €
Mercredis matin (1/2 journée hors repas)	3,83 €
Mercredis après-midi (1/2 journée hors repas)	4,32 €
Mercredis (journée hors repas)	8,53 €
Accueil du soir (1h00)	1,03 €
Accueil du soir (2h00)	2,12 €
Extrascolaire	
Accueil du matin (2h00)	2,20 €
Accueil du matin (1h00)	1,04 €
Vacances (journée hors repas)	8,62 €
Vacances matin (1/2 journée hors repas)	3,96 €
Vacances après-midi (1/2 journée hors repas)	3,65 €
Accueil du soir (1h00)	1,04 €
Accueil du soir (2h00)	2,20 €

PARTICIPATION FAMILIALE SUPPLEMENTAIRE POUR LES MINI-SEJOURS :

5 journées complètes + 5 repas + 100 €

*ANNEXE 7: EFFECTIFS DU PERSONNEL DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINTE GENEVIEVE*

Poste n°1	Fonction	COORDINATEUR - DIRECTEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			66,69%	
Nombre d'heures travaillées sur l'accueil (à l'année)			1046,00 heures	
Congés payés			188 heures	
Groupe CCNA		Groupe E	Indice	358
Ancienneté	entré le		20/10/2008	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 675,97 €	
Salaire de Base Brut annuel			20 111,68 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	33,35 €
			Coupure	23,84 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	350,12 €
			Fin d'année	260,09 €
			Coordination	1 145,12 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		39,57 €
Diplômes : BPJEPS LTP - SST				
Formation en cours				Néant

Poste n°2	Fonction	DIRECTEUR MATERNEL	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe C	Indice	327
Ancienneté	entré le		08/09/2014	
	reconstitution de carrière		23 points	
Salaire de Base Brut mensuel			2 304,45 €	
Salaire de Base Brut annuel			27 653,40 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : BPJEPS LTP - HACCP - SST				
Formation en cours				Néant

Poste n°3	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/09/2022	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 887,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			22 646,28 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : CPJEPS				
Formation en cours				Néant

Poste n°4	Fonction	ANIMATEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/09/2015	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 887,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			22 646,28 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		
Diplômes : BPJEPS APT				
Formation en cours				Néant

Poste n°5	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/09/2008	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 887,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			22 646,28 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : BAFA - HACCP - SST				
Formation en cours				Néant

Poste n°6	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		10/03/2021	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 887,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			22 646,28 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : CQP Anim périscolaire - HACCP - SST				
Formation en cours				Néant

Poste n°7	Fonction	ANIMATEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	260
Ancienneté	entré le		04/07/2020	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 853,54 €	
Salaire de Base Brut annuel			22 242,48 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : BAFA				
Formation en cours				Néant

Poste n°8	Fonction	DIRECTEUR ADJOINT	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	288
Ancienneté	entré le		01/09/2022	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			2 041,98 €	
Salaire de Base Brut annuel			24 503,76 €	
Primes brutes annuelles (€)			Assiduité	41,43 €
			Coupure	35,75 €
			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : BPJEPS APT				
Formation en cours				Néant

Poste n°9	Fonction	ANIMATEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/05/2022	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 887,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			22 646,28 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : CAP Petite Enfance				
Formation en cours				Néant

Poste n°10	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/09/2021	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 887,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			22 646,28 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	35,75 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : CAP Petite Enfance - BAFA - SST				
Formation en cours				Néant

Poste n°11	Fonction	ANIMATRICE CANTINE	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		19/06/2013	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			404,40 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 852,77 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	10,42 €
			Coupure	7,66 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : HACCP - SST				
Formation en cours				Néant

Poste n°12	Fonction	ANIMATRICE CANTINE	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			343 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA	Groupe B		Indice	260
Ancienneté	entré le		05/01/2009	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			397,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 766,25 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	10,42 €
			Coupure	7,66 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : CAP Petite Enfance - BAFA - SST				
Formation en cours				Néant

Poste n°13	Fonction	ANIMATRICE CANTINE	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	260
Ancienneté	entré le		03/05/2021	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			397,19 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 766,25 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	9,40 €
			Coupure	7,66 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : CQP Sport				
Formation en cours				Néant

Poste n°14	Fonction	ANIMATRICE CANTINE	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/09/2024	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			404,40 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 852,77 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	9,40 €
			Coupure	7,66 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : BAFA - HACCP				
Formation en cours				Néant

Poste n°15	Fonction	ANIMATRICE CANTINE	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/03/2023	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			404,40 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 852,77 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	9,40 €
			Coupure	7,66 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : HACCP				
Formation en cours				Néant
Poste n°16	Fonction	ANIMATRICE CANTINE	Type de Contrat	CDD TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté	entré le		01/12/2022	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			404,40 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 852,77 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	9,40 €
			Coupure	7,66 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : HACCP				
Formation en cours				Néant

Poste n°17 à 21	Fonction	ANIMATRICE CANTINE X 5	Type de Contrat	contrat intérimaire
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	265
Ancienneté		entré le		
		reconstitution de carrière	points	
Salaire de Base Brut mensuel			404,40 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 852,77 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	9,40 €
			Coupure	7,66 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : Néant				
Formation en cours				Néant

Poste n°22	Fonction	FEMME DE SERVICE ET ENTRETIEN	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			30,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1391 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		02/01/2018	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 597,63 €	
Salaire de Base Brut annuel			19 171,60 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	38,21 €
			Coupure	31,15 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes :				
Formation en cours				Néant

Poste n°23	Fonction	FEMME DE SERVICE ET ENTRETIEN	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			22,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1026 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		06/07/2019	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 178,58 €	
Salaire de Base Brut annuel			14 142,99 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	28,19 €
			Coupure	22,98 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : HACCP				
Formation en cours				Néant

Poste n°24	Fonction	FEMME DE SERVICE ET ENTRETIEN	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			23,86 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1088,52 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA	Groupe A		Indice	257
Ancienneté	entré le		06/01/2020	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 249,82 €	
Salaire de Base Brut annuel			14 997,85 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	29,90 €
			Coupure	24,37 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : HACCP - SST				
Formation en cours				Néant
Poste n°25	Fonction	FEMME DE SERVICE ET ENTRETIEN	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			26,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1208,64 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA	Groupe A		Indice	257
Ancienneté	entré le		14/09/2017	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 388,11 €	
Salaire de Base Brut annuel			16 657,29 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	33,20 €
			Coupure	27,07 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		59,33 €
Diplômes : HACCP				
Formation en cours				Néant